



2024.04029

P.P. CH-1951
Sion

A

Poste CH SA

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Palais fédéral Nord
3003 Berne



Date **16 OCT. 2024**

Consultation : Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 26 juin 2024, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'effectuer une procédure de consultation sur le crédit d'engagement à hauteur de CHF 3'496 millions de francs pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028, et nous vous remercions de nous consulter sur cet objet.

Le transport régional de voyageurs (TRV) représente un maillon important dans la politique de mobilité du Canton du Valais. En effet, celui-ci permet des liaisons essentielles pour relier les vallées latérales aux centres urbains de la plaine du Rhône où le réseau ferroviaire est la colonne vertébrale. Depuis plusieurs années, les commanditaires ont continuellement développé l'offre TRV avec succès, preuve en est l'évolution de la fréquentation qui a progressé de 13% entre 2019 et 2023 pour atteindre plus de 37 millions de voyageurs transportés. Ce constat réjouissant conforte notre canton à poursuivre ses efforts pour favoriser un report modal de la voiture aux transports publics qui contribue aussi à l'atteinte des objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Sur le plan financier, le Canton du Valais contribue à hauteur de 37% de l'indemnisation des lignes TRV aux entreprises de transport, le solde étant pris en charge par la Confédération. Entre 2019 et 2023, ce montant est passé de CHF 109 millions à CHF 123 millions, soit une augmentation de 12.6%. Les besoins futurs vont encore croître, avec notamment la poursuite d'un développement de l'offre TRV ciblé pour répondre aux besoins des voyageurs, l'arrivée du nouveau matériel roulant pour les entreprises Matterhorn Gotthard Bahn, TMR, TPC, BLS et RegionAlps ou la décarbonation des bus diesel.

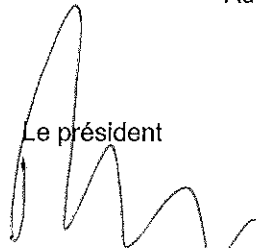
Le crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations TRV pour les années 2026 – 2028 doit, d'une part, tenir compte des développements de l'offre déjà mis en œuvre ou planifiés pour 2025 (et non du budget 2025 qui prévoit une baisse par rapport à 2024), afin de les pérenniser et ainsi éviter toutes les incertitudes liées à l'octroi de crédits supplémentaires devant être accordés par l'Assemblée fédérale. D'autre part, ce crédit d'engagement doit intégrer les coûts inévitables liés au renouvellement du matériel roulant, des dépôts ainsi que des mesures nécessaires pour assurer la transition énergétique du parc des véhicules diesel (véhicules et installations de charge) et de l'impact d'une augmentation programmée du prix du sillon, sans oublier l'augmentation croissante des voyageurs.

La différence entre les besoins estimés par les entreprises de transports de CHF 3'849,4 millions et le montant proposé par le Conseil fédéral de CHF 3'496 millions s'élève à CHF 353 millions. Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, nous sommes convaincus que la proposition du Conseil fédéral n'est pas suffisante pour répondre aux besoins financiers futurs, bien au contraire. Nous demandons de revenir à l'estimation des entreprises de transports et de retenir le crédit initial de CHF 3'849,4 millions.


Le présent projet de crédit d'engagement avait en outre pour objectif de réagir à 2 interventions parlementaires concernant le transport de touristique : la motion Maret 22.3229 qui appelle à renforcer l'innovation dans le secteur du transport touristique et le postulat Clivaz 20.3328 qui demande une stratégie nationale pour améliorer l'accès des régions touristiques via les transports publics. De notre point de vue, le projet de crédit d'engagement mis en consultation ne répond pas entièrement aux préoccupations soulevées par ces deux interventions, acceptées par le parlement en 2022 et 2023. Nous ne pouvons ainsi que regretter l'absence de stratégie nationale pour l'amélioration des accès aux régions touristiques. Nous restons en outre persuadés de la nécessité d'une promotion plus forte et mieux coordonnée de l'innovation au niveau national dans ce domaine. Le tourisme est une part essentielle de l'économie suisse, il ne doit pas être négligé dans le cadre de la politique des transports.

En réitérant nos remerciements de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Franz Ruppen



La chancelière

Monique Albrecht

A envoyer par courriel à : finanzierung@bav.admin.ch